

DECISION N° DEC2026_013

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres et leurs marchés subséquents, de travaux, de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le marché n°26SDM02 pour l'organisation technique des festivals nocturnes en Vals de Saintonge,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'attribuer et de signer le marché avec l'entreprise Vidéo Sound Tec – 48 avenue Félix Gaillard – 16300 BARBEZIEUX.

Le présent marché à bons de commande est conclu pour une période initiale de 12 mois renouvelable 3 fois. Le montant annuel est de 16 800 € HT.

ARTICLE : La décision prise en vertu des articles L. 5211-2 et L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales fera l'objet d'un compte rendu à la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Saint Jean d'Angély,

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le 09/03/2026

ID : 017-200041689-20260306-DEC2026_013-AU

